

ADOPTION DU BUDGET 2025 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2025, 2026 ET 2027

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'une séance extraordinaire se tiendra le **lundi 16 décembre 2024 à 17h30** à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 672, boulevard Saint-François à Lac-des-Écorces et pendant laquelle séance extraordinaire le budget pour l'année 2025 de la Municipalité de Lac-des-Écorces sera adopté ainsi que le programme triennal d'immobilisations pour les années 2025, 2026 et 2027.

Lors de cette séance extraordinaire, les délibérations du conseil municipal et la période de questions porteront exclusivement sur le budget 2025 et sur le programme triennal d'immobilisations pour les années 2025, 2026 et 2027.

Le présent avis est donné conformément aux exigences de l'article 956 du Code municipal du Québec.

Donné à Lac-des-Écorces, ce 6^e jour de décembre 2024.



Directrice générale et greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nathalie Labelle, directrice générale et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Lac-des-Écorces certifie sous mon serment d'office avoir affiché ou fait afficher le présent avis public aux endroits prévus par le Conseil municipal, le 6 décembre 2024.

En foi de quoi je donne ce certificat, sous mon serment d'office, ce 6 décembre 2024.



Nathalie Labelle
Directrice générale et greffière-trésorière adjointe